

LA CONSULTATION EUROPÉENNE GREENDATA4ALL

*Mise à jour des règles relatives aux données géospatiales et
environnementales et à l'accès à l'information environnementale*



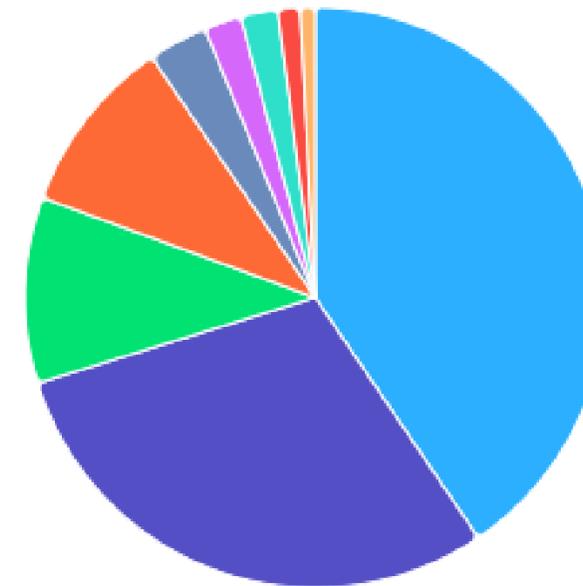
LA CONSULTATION

- **Période de consultation :**
 - 05 février 2025 - 30 avril 2025 (minuit heure de Bruxelles)
- **Objectifs de la consultation :**
 - Recueillir l'avis des parties prenantes sur les questions identifiées lors de l'évaluation de la directive INSPIRE
 - Recueillir des données afin d'évaluer les options politiques et de définir le champ d'application de la future directive
- **Public cible de la consultation :**
 - Experts en données environnementales et géospatiales des États membres chargés de la mise en œuvre de la directive, les administrations publiques, la communauté des données ouvertes, les organisations sans but lucratif et les organisations à but lucratif de différents secteurs



LA CONSULTATION

- Nombre total d'avis valides reçus à ce jour : 242
 - Dont 26 avis français (10.74%)
- Avis provenant de différents types d'acteurs utilisant ou produisant des données environnementales et géolocalisées :



11 CONTRIBUTIONS REÇUES

- Référentiel National des Bâtiments
- Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)
- Service hydrographique et océanographique de la Marine
- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- Agence régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNia) - Mission régionale Information et Données Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté (IDéO BFC)
- Forum des Marais Atlantiques
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Agence de l'eau Loire-Bretagne (district hydrographique)
- Office Français de la Biodiversité
- Ville de Troyes



CONTRIBUTIONS REÇUES

- **Données identifiées pour lesquelles il serait important d'améliorer l'accèsibilité et la réutilisabilité:**
 - Types de données les plus mentionnées
 - Qualité de l'eau, sols, air x8
 - Occupation du sol, biodiversité x8
 - Données hydrologiques, marines x8
 - Émissions industrielles, énergie x6
 - Données forestières, agricoles x7



CONTRIBUTIONS REÇUES

- **Utilité de la directive INSPIRE :**
 - Interopérabilité et harmonisation
 - Circulation transnationale des données
 - Mutualisation locale et circulation sécurisée
 - Facilitation des politiques environnementales
 - Spécificité autonome d'INSPIRE (si alignée sur l'open data)
remise en cause



CONTRIBUTIONS REÇUES

- **Thèmes abordés :**
 - **Gouvernance commune INSPIRE et directive open data**
 - Une majorité (x8) soutient une gouvernance commune, à condition que les spécificités techniques d'INSPIRE soient prises en compte (ex. sous-comité INSPIRE)
 - **Implication des intermédiaires de données**
 - Les structures locales ou régionales valorisent l'appui des CRIGE ou plateformes territoriales ; structures nationales peu favorable



CONTRIBUTIONS REÇUES

- **Thèmes abordés :**
 - **Nécessité de maintenir INSPIRE comme directive autonome**
 - Il y a accord sur une fusion potentielle si INSPIRE était alignée à la directive open data, mais certains plaident pour un maintien de coordination sectorielle sur la géo-information
 - **Plateforme unique européenne de données environnementales**
 - L'idée d'une plateforme est plébiscitée, mais la forme qu'elle prend (centralisée ou fédérée) dépend des sensibilités : acteurs nationaux préfèrent centraliser, locaux veulent conserver une autonomie technique.



CONTRIBUTIONS REÇUES

- **Thèmes abordés :**
 - **Obligation de produire des données socles harmonisées**
 - Ce point est central pour renforcer l'agrégation et la réutilisation à l'échelle européenne. Peu d'autres structures s'expriment directement (avis neutre), mais ce sujet est essentiel dans la vision stratégique de la France



CONTRIBUTIONS REÇUES

- **Besoins identifiés et obstacles :**
 - Problèmes d'accessibilité :
 - Ensembles de données incomplets, non mises à jour, mal structurées, trop techniques
 - Fragmentation des sources :
 - Multiplicité des producteurs, absence d'harmonisation
 - Complexité d'INSPIRE :
 - Pour certains, sa complexité réside dans les modèles de données, non dans les règles de partage



Pour la suite

- **Continuez de diffuser la consultation** aux acteurs que vous pensez pertinents et qui n'auraient pas encore pu y répondre (on ne représente que 10% dans les réponses apportées)
- La Commission Européenne publiera les résultats de cette consultation sur sa page « donnez votre avis »
- La CE va compléter cette consultation par d'autres activités de consultation
- Une fois ces travaux terminés, ils alimenteront la proposition législative de la Commission
- Une fois la proposition législative publiée sur le site de la Commission les négociations pourront commencer (fin 2025?)
- **Il faudra que nous soyons prêt pour faire remonter une position française harmonisée** via une note des autorités françaises qui sera envoyée ensuite par le Secrétariat Général des Affaires Européennes à Bruxelles.

Proposition pour que nous soyons prêt d'ici la publication du texte : lancement d'un GT INSPIRE dédié au cadrage de notre position après le 30 avril (fin de la consultation GreenDataForAll)

